



Séance du Conseil municipal du 14 novembre 2022
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, J. Loeffel, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	F. Davet, J. Leresche, S. Gisler, I. Walthert
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Nicolas Pontinelli ouvre la séance et fait remarquer aux conseillers municipaux qui souhaitent prendre la parole lors de la séance qu'il faut s'annoncer. Il leur donnera la parole à tour de rôle, cela par souci de clarté des débats.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président informe que la commune a reçu de l'Association des communes genevoises (ACG) un ensemble de décisions qui entrent en force car elles n'ont pas fait l'objet d'opposition de la part des différents conseils municipaux. Ces décisions se trouvent sur CMNet pour consultation.

L'ACG va organiser une formation sur le changement climatique qui aura lieu en janvier 2023 pour les personnes intéressées. Les modalités seront communiquées ultérieurement. Mme Zäch indique que l'exécutif est intéressé et participera à cette formation.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Repas des aînés

Mme Bolle de Paoli rappelle le repas des aînés qui aura lieu le samedi 19 novembre à 11h30. Les tables seront déjà en place, il n'y a pas besoin d'aide.

Pompiers

Mme Bolle de Paoli informe que les compagnies de pompiers de Cartigny et Aire-la-Ville réfléchissent depuis de nombreux mois à un groupement intercommunal afin de réunir les compagnies des deux communes. M. Grégory Baeriswyl en sera le commandant. Cette nouvelle est bénéfique par rapport aux difficultés rencontrées pour trouver des sapeurs dans les deux

compagnies. De plus, la compagnie d'Aire-la-Ville n'aurait plus eu de commandant l'année prochaine, il a donc été décidé d'unir les forces des deux compagnies. Tous les sapeurs sont d'accord avec cette idée. Il y a énormément de choses à mettre en place. Si tout se passe bien, ce regroupement intercommunal prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Les statuts ont été rédigés après plusieurs séances entre les deux communes et envoyés à l'OCPPAM, un retour a été demandé au 5 décembre 2022. Ils seront ensuite revus pour corrections par les deux communes puis envoyés au Service des affaires communales (SAFCO). À la suite du retour du SAFCO, il faudra à nouveau revoir les statuts pour corrections, puis ils seront présentés aux exécutifs de Cartigny et Aire-la-Ville, puis en séance des commissions de la sécurité des deux communes, aux deux compagnies de pompiers et enfin aux deux conseils municipaux pour approbation.

Un règlement sera ensuite préparé et présenté en commission de la sécurité de chaque commune.

Un bel avenir est espéré pour ce regroupement intercommunal.

Enfin, des discussions sont en cours sur l'entrée des sapeurs volontaires dans le groupement SIS. Cela prendra du temps, il y a encore beaucoup de travail à effectuer. L'idéal serait de faire entrer dans ce groupement toutes les communes de la Champagne afin de montrer une force évidente et pas uniquement quelques communes. Il y a encore des incertitudes, notamment au niveau financier.

4. Délibération annulant la délibération du 25 avril 2022 relative à l'adhésion au groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

*Sur proposition du Maire,
le Conseil municipal*

**DECIDE
à la majorité**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

- 1. D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal le 25 avril 2022 relative à l'adhésion au groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex.*

5. Délibération annulant la délibération du 25 avril 2022 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de F 100'000 destinée à la rénovation des terrains de football de centre sportif de Laconnex

*Sur proposition du Maire,
le Conseil municipal*

**DECIDE
à la majorité**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. *D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal le 25 avril 2022 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement de 100'000 F destinée à la rénovation des terrains de football du centre sportif de Laconnex*

6. Résolution relative à la nomination d'un capitaine au sein de la compagnie 18 des sapeurs-pompiers de Cartigny

Le président remercie M. Nicolas Pittet, capitaine des pompiers de Cartigny, pour son investissement et son travail qui est très important au sein de la commune et se réjouit d'entendre qu'il va y avoir un regroupement intercommunal avec la commune d'Aire-la-Ville.

M. George demande une brève présentation du nouveau capitaine. M. Grégory Baeriswyl est actuellement premier lieutenant au sein de la compagnie 18 et habite à La Petite Grave depuis sa naissance. Il est impliqué dans la commune et la compagnie depuis très longtemps. Il a exercé le métier d'ébéniste et est maintenant enseignant au Centre de formation professionnelle technique (CFPT). C'est un excellent élément, et il mérite entièrement la place de capitaine. Il a travaillé avec M. Nicolas Pittet durant toute une année afin que le changement se passe dans les meilleures conditions.

M. Bavarel demande si la nomination du nouveau capitaine a été mise au concours. Mme Bolle de Paoli répond que M. Grégory Baeriswyl était le seul à avoir déposé sa candidature et à pouvoir reprendre cette responsabilité. De plus, il y aura des pompiers qui vont partir en retraite à la fin de l'année prochaine.

M. Vouillamoz ajoute que les officiers des compagnies doivent fournir un service de piquet H24. Plusieurs communes peinent à trouver des personnes intéressées car cela demande beaucoup de sacrifices.

Mme Bolle de Paoli rappelle, comme annoncé lors d'un précédent conseil, qu'un service de piquet, en collaboration avec les communes d'Aire-la-Ville et Avully, a été mis en place et est aujourd'hui en phase de test.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité

par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. *D'approuver la proposition de nomination de M. Grégory Baeriswyl au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Cartigny dès le 01.01.2023.*
2. *D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité et de l'économie.*

Le président félicite le nouveau capitaine et se réjouit du regroupement intercommunal.

7. Présentation du projet de budget 2023

Mme Dubouloz donne lecture du rapport de la commission des finances.

Il n'y a ni remarque, ni question. M. Loeffel suggère une discussion par rapport à la proposition de diminution des centimes de 43 à 42.

Mme Cocquio demande quand est-ce qu'a eu lieu la dernière diminution des centimes. Mme Bolle de Paoli répond qu'il y a eu une augmentation il y a un peu moins de dix ans. Mme Zäch ajoute que les répercussions ne se feront pas ressentir tout de suite.

Le président demande s'il y a eu des discussions au sein de la commission des finances par rapport à cette proposition. M. Bavarel répond que la proposition d'en discuter en plénière a été décidée à l'unanimité et il n'y a pas vraiment eu de débat. Mme Dubouloz précise que ces dernières années, la commune de Cartigny a trop perçu aux habitants. L'idée était de ne pas continuer en ce sens, mais de diminuer progressivement.

M. Vouillamoz complète et informe que ce sujet est discuté depuis deux ans. Cela fait plusieurs années que la commune prélève trop. Il est acquis à l'idée proposée.

M. Loeffel a regardé avec M. Patrick Hess après la commission des finances s'il n'y a pas de gros investissements prévus sur du court terme pour la commune. M. Patrick Hess lui a confirmé que non. Il y a des choses à faire, mais pas de gros projets. L'amortissement de l'école est terminé, ce qui représentait un grand poste. Il y a encore l'amortissement du bâtiment de la mairie, mais il n'y a pas de gros investissements pour l'instant. S'il y avait des investissements à faire, l'idée de diminuer le centime additionnel serait à réfléchir, mais comme cela n'est pas le cas, M. Loeffel est d'accord d'aller en ce sens.

Le président note qu'une décision sera prise lors de la séance du Conseil municipal en décembre durant laquelle le budget sera approuvé.

8. Rapports de commissions

Il n'y a pas d'autre rapport de commissions.

9. Propositions et questions

Pompiers

M. George revient sur le groupe intercommunal entre Cartigny et Aire-la-Ville et demande s'il serait possible d'élargir avec d'autres communes. Mme Bolle de Paoli indique qu'il y a des groupes de travail en place avec les autres communes, mais pour l'instant c'est compliqué.

Au départ, il y a eu des réactions assez fortes de la part des communes, notamment des peurs à propos des identités communales. Si tel est le cas, pourquoi ne pas réfléchir à une caserne en commun. Mais dans ce cas-là, dans quelle commune serait-elle ? S'il y a un groupement intercommunal avec toute la Champagne, il faudrait une caserne centralisée. A réfléchir. Il faut du temps mais personne n'est fermé à l'idée.

M. Bavarel demande qui prendra en charge l'organisation des manifestations dans les communes. Mme Bolle de Paoli répond les compagnies organiseront leurs fêtes séparément. Une amicale sera créée pour chaque commune.

Mme Bolle de Paoli informe que la compagnie de Cartigny ne sera plus la 18. Son nouveau nom n'a pas encore été décidé.

De plus, tous les budgets seront établis en commun, avec répartition selon le nombre d'habitants de chaque commune. M. Vouillamoz demande si les industries seront également prises en compte pour la répartition, ce qui sera le cas.

Bâtiments route de Vorpillaz

M. Loeffel, demande quels sont les deux bâtiments qui sont apparus lors de travaux sur la route de Vorpillaz. Mme Zäch répond que ces bâtiments existaient déjà. Un couvert appartient à la

commune et l'autre à un agriculteur qui peut l'utiliser pour entreposer du matériel. Une haie sera replantée et cachera avec le temps ces bâtiments. De plus, la vieille barrière a été enlevée.

M. Bavarel fait part du mécontentement de certains habitants à la suite du changement des containers à ordures. Vers le Temple il y avait une benne pour les ordures ménagères et une pour le verre ; celle pour le verre a été transformée pour récupérer le papier. Certaines personnes se plaignent car elles doivent désormais prendre leur voiture pour aller déposer le verre. De plus, sur le chemin des Trois Fontaines, il y a un autre container pour le papier.

Mme Zäch informe que tout a été analysé avec Serbeco et le technicien de la commune sur le terrain. Certains habitants sont contents, d'autres pas, c'est la problématique de tout changement. Il s'agit d'un concept qui est appelé à évoluer. Il y aura peut-être à l'avenir une déchetterie à l'extérieur. Cela se fera en fonction du nombre d'habitants qui vont arriver, à la demande et au besoin.

M. Bavarel demande comment les habitants peuvent faire part de leur mécontentement et faire changer les choses.

M. Bavarel relève que cela coûte moins cher de faire déplacer un camion pour deux bennes à papier. Pour les habitants, la solution serait de se déplacer par leur propre moyen pour aller jeter leur verre.

Mme Zäch ajoute que les habitants sont contents que les containers de verres aient été déplacés, le bruit a nettement diminué.

Mme Dubouloz informe qu'il y a une benne à verre à côté du Café de Cartigny, une pour le carton et une pour les incinérables. M. Ettlin ajoute que paradoxalement il n'y a pas de benne pour le compostable.

Mme Zäch revient sur la campagne du Canton de Genève en cours à propos des déchets de cuisine. Il faut encore améliorer le tri de ces déchets. Cela sera modifié dans le futur. D'autres manières sont bonnes pour éliminer les déchets de cuisine comme un compost dans le jardin pour ceux qui en possèdent un.

Mme Bolle de Paoli précise que si un habitant veut se manifester, l'exécutif est à disposition sur rendez-vous. M. Bavarel demande comment faire pour pouvoir agir afin d'obtenir des modifications. Mme Bolle de Paoli répond qu'il y a toujours possibilité de s'expliquer sur les faits pour se faire comprendre ou alors pour trouver un terrain d'entente.

Mme Zäch informe que des autocollants sur la campagne « Ma commune, mon quotidien », réalisé par l'ACG pour expliquer et revaloriser le travail fait dans les communes, sont mis à disposition des conseillers municipaux.

21h22 Arrivée de M. Cogne

Mme Bolle de Paoli demande que M. Cogne prenne la parole au sujet du centime. Il indique comment le centime a évolué au cours des vingt dernières années et confirme qu'il est à 43 depuis 2013.

La séance est levée à 21h25.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillère :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny
Commission des finances

Cartigny, le 10 novembre 2022

Rapport de la commission des finances sur le projet de budget pour l'année 2023

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie le 7 novembre 2022, en présence de l'Exécutif, Sandra Lörtscher et Patric Hess.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié le projet de budget pour 2023 établi par l'Exécutif.

Discussion :

Ce projet de budget prévoit des recettes totales pour un montant de CHF 3'548'062 et des charges totales pour un montant de CHF 3'547'739, présentant ainsi un excédent de CHF 323.

Il appelle de notre part les commentaires suivants :

Aux dépenses :

- Service généraux, Salaire du personnel, 0220.00.30100.0, l'augmentation provient de l'engagement d'un nouveau collaborateur, préalablement temporaire au poste Loisirs, parcs et promenades 3420.00.31320.0 pour renforcer l'équipe voirie et espaces verts
- Service généraux, Cotisation SIACG / ACG, 0220.00.36120.0, l'augmentation résulte de l'augmentation du budget du SIACG, liée notamment à du personnel informatique et renforcement de la sécurité de systèmes d'information
- Immeubles administratifs, Acquisition meuble, machines et app, 0290.10.31100.0, il est prévu de réaménager le réduit de la cuisine de la salle communale, et notamment de remplacer le bois par de l'inox.
- Immeubles administratifs, Eau, énergie, chauffage, 0290.10.31200.0, de manière générale, le budget de l'électricité reprend le coût 2021 majoré de 21 % (pour tous les postes « électricité »).
- Immeubles administratifs, Entretien bâtiment, 0290.10.31440.0, il est prévu de refaire les portes coulissantes de la salle communale ainsi que le nettoyage du toit.
- Service du feu, Autres charges de personnel, 1500.00.30990.0, augmentation liée d'une part à la revalorisation des heures de garde (adaptation au tarif des communes de la Champagne) et indemnité pour le nouveau capitaine qui reprend également la responsabilité de la compagnie d'Aire-la-Ville.
- Service du feu, Frais de réception, 1500.00.31300.0, réception pour le départ à la retraite du capitaine des pompiers.
- Bâtiments scolaires, Achat mobilier machine scolaire, 2170.00.31100.0, il est prévu l'achat d'un tableau blanc interactif (équipement de la dernière salle de classe).
- Culture, Matériel d'exploitation fournitures, 3290.00.31010.0, il est prévu de racheter de la vaisselle ainsi que 2 tentes.
- Culture, Entretien bâtiment, 3290.00.31440.0, il est prévu de rénover la toiture du couvert du canon.
- Aide sociale et domaine de l'asile, Subventions aux organisations privées, 5790.00.36360.0, l'augmentation découle de l'engagement par la FASE d'un nouveau TSHM à 50 %.

- Assainissement des eaux, Entretien du réseau, 7206.00.31400.0, rénovation de grilles d'écoulement à la rue du Temple.
- Crèches et garderies, Dédommagements aux communes, 5451.00.36120.0, l'augmentation est liée à l'engagement de personnel supplémentaire à la crèche d'Aire-la-Ville (suite à une inspection des autorités cantonales) où nous avons 3 places.

Concernant les amortissements, les modifications suivantes sont à relever :

- En 2022 :
 - o Fin de l'amortissement de la nouvelle école, pour CHF 145'232 ;
 - o Fin de l'amortissement de la balayeuse Azura, pour CHF 31'189.
- Ces montants n'apparaissent plus au budget.
- En 2023 :
 - o Début de l'amortissement de la rénovation des Ecopoints, pour CHF 16'803, jusqu'en 2032.

Cela signifie que nos charges annuelles récurrentes sont modifiées d'autant.

Aux recettes :

Les recettes sont estimées sur la base d'un nombre de centimes inchangé à 43. La valeur du centime est estimée par l'administration fiscale à CHF 59'291, majorée de 5 % (CHF 62'255) pour tenir compte de l'écart important entre l'estimation de l'administration pour l'établissement du budget et les recettes effectivement encaissées (plus de 8 % d'écart en moyenne sur les 3, 5 ou 10 dernières années). Pour la quatrième année, ces recettes sont estimées par catégorie d'impôt (revenu, fortune, prestation en capital, bénéfice, capital, etc.). Dans quelques années, cette répartition permettra sans doute des analyses intéressantes pour affiner ces prévisions.

Au total, et en additionnant les revenus provenant de la péréquation, le montant brut de nos recettes fiscales est estimé à CHF 2'900'853 (contre CHF 2'551'299 au budget 2022 et CHF 3'497'014 aux comptes 2021). Nous rappelons toutefois que les estimations de l'administration fiscale se sont révélées fausses (plus 8 % d'augmentation de recettes en moyenne) à de nombreuses reprises par le passé, parfois pour des montants très importants. C'est notamment en raison de ces écarts importants d'estimation que nous avons décidé, il y a une quinzaine d'années, de constituer une provision pour différence d'évaluation, remplacée suite à MCH2 par la réserve conjoncturelle. Au 31 décembre 2021, cette réserve conjoncturelle se montait à CHF 370'383.

Conclusion :

Sur la base des éléments présentés, avec un nombre de centime fixé à 43 (inchangé), le budget 2023 prévoit un excédent de CHF 323.

Au cours des 4 derniers exercices, le compte de fonctionnement s'est soldé avec les résultats suivants :

- En 2018, excédent de CHF 800'840 (dû pour partie aux modifications comptables liées à MCH2) ;
- En 2019, excédent de CHF 288'019 ;
- En 2020, déficit de CHF 203'810, après provision exceptionnelle sur les actions de la BCGe pour CHF 321'630. Sans cette provision, l'exercice 2020 aurait présenté un excédent de CHF 117'820 (plus CHF 169'778 par rapport au budget) ;
- En 2021, excédent de CHF 1'037'588.

Ainsi, sur les 4 dernières années, l'excédent courant cumulé du compte de fonctionnement se monte à CHF 2'244'267. Hors l'année 2018, impactée par le passage à MCH2, l'excédent courant cumulé pour les années 2019, 2020 et 2021 s'élève à CHF 1'443'427.

D'autre part, la Commune a comptabilisé une provision pour différence d'évaluation, pour tenir compte des écarts futurs entre le montant de nos recettes prévu par l'Administration fiscale et le montant de nos recettes effectivement perçu. Au 31 décembre 2021, cette provision s'élevait à CHF 451'490.

Comme rappelé ci-dessus, une partie des excédents des années précédentes est comptabilisée dans le compte de réserve conjoncturelle, qui se montait, au 31 décembre 2021, à CHF 370'383.

Enfin, le solde des excédents de recettes des années précédentes a été comptabilisé au compte de la fortune de la Commune. La fortune de la Commune se montait, au 31 décembre 2021, à CHF 16'175'888.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances vous propose de discuter de la diminution de nos centimes de 1, de 43 à 42. Cette baisse représente environ CHF 50'000 à CHF 60'000 par année. Elle est modeste en comparaison des excédents des années précédentes, qui représentent, cumulés et hors 2018, plus de 9 centimes par année. Cependant, plutôt que des variations importantes, il apparaît raisonnable de modifier le nombre de centimes par petites étapes, le cas échéant successives.

En cette période d'incertitude quant à la hausse du coût de la vie, particulièrement des charges d'énergie, de santé et d'alimentation, cette réduction d'impôt serait un coup de pouce, certes modeste, mais bienvenu, pour nos concitoyens.

Compte tenu de cette diminution d'impôt, le budget 2023 prévoirait une perte de CHF 57'000, en ligne avec le montant autorisé par le Département dans le cadre de RFFA.

Au surplus, comme rappelé ci-dessus, on constate qu'en moyenne, sur les 3, 5 ou 10 dernières années, les recettes effectives ont toujours été supérieures de plus de 8 % aux recettes budgétées.

Par ailleurs, lors du vote des comptes 2021, présentant un excédent de CHF 1'037'588 que nous avons dû comptabiliser au compte de la fortune de la Commune, sans possibilité d'intégrer cet excédent dans notre compte de fonctionnement, nous avons envisagé la possibilité de prévoir, pour les budgets 2023 et suivants, un amortissement complémentaire facultatif. L'inscription de cet amortissement complémentaire facultatif permet, en cas d'excédent du compte de fonctionnement, d'amortir plus rapidement notre patrimoine, à concurrence de cet excédent et du montant budgété dans cette rubrique, au profit du compte de fonctionnement des années suivantes. Cet amortissement complémentaire n'est possible que pour les 2 dernières années d'amortissement d'un actif. Malheureusement, nous n'avons pas d'actif à notre bilan dont l'amortissement sera terminé dans les 2 années à venir. Il faudra toutefois s'en souvenir pour les budgets futurs.

Il conviendra, pendant l'exercice 2023, de s'assurer que les dépenses engagées le seront dans le respect de ce budget.

La commission des finances saisit cette occasion pour remercier l'Exécutif, Sandra Lörtscher, Patric Hess, Maryline Romand et Pierre-Alain Prinz pour leurs travaux et leur transparence quant à l'élaboration de ce budget.